**Appel à contribution en vue de la préparation du rapport du** **Mécanisme international d’experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l’égalité raciales dans le contexte du maintien de l’ordre conformément à la résolution 47/21 du Conseil des droits de l’homme**

Conformément au paragraphe 15 de la résolution 47/21 du Conseil des droits de l’homme, le Mécanisme international d’experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l’égalité raciales pour les Africains et les personnes d’ascendance africaine dans le contexte du maintien de l’ordre (le « Mécanisme d’experts ») présentera son deuxième rapport lors de la cinquante-quatrième session du Conseil des droits de l’homme en septembre 2023, et le transmettra ensuite à l’Assemblée générale.

Dans ce rapport, le Mécanisme d’experts étudiera le mandat qui lui a été confié au paragraphe 11(f) de la résolution 47/21, à savoir faire progresser la justice et l’égalité raciales pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine dans le contexte du maintien de l’ordre, notamment en faisant « des recommandations visant à remédier au racisme systémique dans les systèmes d’application des lois et de justice pénale et au déficit de confiance, à renforcer le contrôle institutionnel, à adopter des méthodes différentes et complémentaires en matière d’action policière et de recours à la force, et à inciter à faire le bilan des enseignements tirés de l’expérience. »

Le Mécanisme d’experts souhaiterait recevoir des informations dans les domaines suivants, compte tenu du thème de son rapport:

* Les lois, politiques, directives et procédures conformes au cadre juridique international régissant le recours à la force et aux armes à feu par les agents chargés du maintien de l’ordre.
* Les initiatives prometteuses et les pratiques positives ou bonnes dans la lutte contre le racisme systémique dans les forces de l’ordre et les systèmes de justice pénale, y compris dans une culture policière institutionnalisée.
* Les initiatives prometteuses et les pratiques positives ou bonnes concernant les mesures de prévention et de responsabilisation en cas de violations des droits humains par les forces de l’ordre. Il peut s’agir de la surveillance, du suivi et du signalement des violations, de la collecte et de la publication de données désagrégées complètes, de la formation en droits humains, des processus de recrutement et de rétention, et de la sensibilisation.
* Les bonnes pratiques, défis et leçons apprises quant aux méthodes alternatives en matière d’action policière, de renforcement du contrôle institutionnel et de comblement des déficits de confiance.

**Procédure**

Veuillez envoyer vos contributions en format Word par courrier électronique à ohchr-emler@un.org au plus tard le 12 mai 2023. Veuillez inclure les liens hypertexte des sites Internet, documents, données statistiques, réglementations publiques et législations pertinents qui fournissent des informations plus détaillées. Sauf indication contraire, toutes les contributions reçues seront mises à disposition dans leur intégralité et telles que reçues sur le site web public du Mécanisme d’experts. Il convient par ailleurs de prendre note que toutes les informations envoyées ne seront pas nécessairement reflétées dans le rapport final et que les informations ne relevant pas du mandat ne seront pas prises en considération.